

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
15 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 32

présenté par  
M. Plisson, rapporteur

-----  
**ARTICLE 13**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« décidées par l'arrêté sont cohérentes avec les objectifs »,

les mots :

« de restriction fixées par l'arrêté sont cohérentes avec les objectifs de diminution des émissions ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.